

## CONTRAT CADRE

**Entre les soussignés :**

**Les sociétés**

**Exer Datacom, SAS**

Au capital de 123 120 euros, Immatriculée au RCS de Roubaix Tourcoing sous le numéro 389 841 883

**Dont le siège social est 35, rue W. Churchill  
59 160 Lille - Lomme**

**Représentée par M. Michel GRUNSPAN  
en sa qualité de Président,  
Ci après dénommée : « Exer Datacom »**

**D'une part,**

**Et**

**La société \_\_\_\_\_**

**Au capital de \_\_\_\_\_ euros,**

**Immatriculée au RCS \_\_\_\_\_ ,**

**Sous le numéro \_\_\_\_\_ ,**

**Dont le siège social est : \_\_\_\_\_ ,**

\_\_\_\_\_ ,

**Représentée par : \_\_\_\_\_ ,**

\_\_\_\_\_ .

**Ci-après dénommée « le Distributeur »**

**D'autre part,**

**Exer Datacom** a une activité de grossiste en matériel informatique et commercialise ses produits auprès du Distributeur. **Exer Datacom** et le Distributeur entendent fixer par le présent contrat le cadre de leurs relations commerciales conformément à l'article L 441-7 du Code de Commerce.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet**

Le présent contrat cadre a pour objet de fixer :

1° Les conditions de l'opération de vente des produits ou des prestations de services telles qu'elles résultent de la négociation commerciale dans le respect de l'article L 441-6 du Code de Commerce ;

2° Les conditions dans lesquelles le Distributeur ou le prestataire de services s'oblige à rendre au fournisseur, à l'occasion de la revente de ses produits ou services aux consommateurs, tout service propre à favoriser leur commercialisation ne relevant pas des obligations d'achat et de vente ;

3° Les conditions dans lesquelles le Distributeur ou le prestataire de services s'oblige à rendre au fournisseur des services distincts de ceux visés aux alinéas précédents. En conséquence, font partie intégrante du présent contrat cadre, les documents contractuels suivants :

- les Conditions Générales de Ventes d'**Exer Datacom**,
- le contrat de coopération commerciale dès lors qu'il aura été signé,
- le contrat de prestations de services distincts dès lors qu'il aura été signé.

### **Article 2 : Les conditions de vente**

Les conditions de vente entre **Exer Datacom** et le Distributeur sont régies par les Conditions Générales de Ventes d'**Exer Datacom** qui sont disponibles sur le site Internet d'**Exer Datacom**, [www.exer.fr](http://www.exer.fr)  
La signature du présent document vaut acceptation des Conditions Générales de Ventes.

**Article 3 : Les prestations de services à destination des consommateurs et ne relevant pas des obligations d'achat et de revente**

Si le Distributeur est susceptible de rendre des prestations de services au bénéfice d'Exer Datacom à l'occasion de la revente de ses produits à des consommateurs, ces services feront l'objet d'un contrat de coopération commerciale. Ce contrat déterminera la nature du service, la période concernée ainsi que la rémunération prévue.

**Article 4 : Les prestations de services distincts**

Si le Distributeur est susceptible de rendre des prestations de services à destination d'Exer Datacom autres que celles visées à l'article 3 du présent contrat, ces services feront l'objet d'un contrat de prestations de services distincts. Ce contrat déterminera la nature du service, la période concernée ainsi que la rémunération prévue.

**Article 5 : Durée**

Le présent contrat cadre entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2008 pour une période d'un an. A l'expiration de cette période il sera reconduit tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

**Article 6 : Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est soumis à la loi française. Il est donné attribution de juridiction aux tribunaux compétents de commerce de Roubaix Tourcoing pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

**Fait à Villeneuve d'Ascq**

**Le 1<sup>er</sup> mars 2008**

**Pour Exer Datacom**

**Michel GRUNSPAN**  
Président

**Pour le Distributeur (cachet et signature)**